

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 974-249740101-20240610-2024_055_BC_27-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_055_BC_27
Plan de financement: Convention
Agence Française du Développement -
Transport par câble

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 055 BC 27 : PLAN DE FINANCEMENT: CONVENTION AGENCE FRANÇAISE DU DÉVELOPPEMENT - TRANSPORT PAR CÂBLE

Le Président de séance expose :

L'Agence Française de Développement (AFD) apporte son soutien et conseil dans le secteur public. Cela se manifeste soit par le financement de projets d'intérêt général pour en optimiser l'impact, soit par l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques, notamment dans le domaine des transports.

La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest, qui couvre plusieurs communes, souhaite renforcer son offre de transports en commun dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026. Trois axes principaux sont identifiés : renforcer la performance du réseau existant, développer des lignes de bus à haut niveau de service et promouvoir les mobilités alternatives telles que le transport par câbles (TPC).

Une étude « Schéma directeur et étude préliminaire » est envisagée pour un projet de transport en commun par câble, s'inscrivant dans la politique globale des transports de la communauté d'agglomération. Ce projet vise à améliorer l'intermodalité et la multimodalité, favoriser la complémentarité entre les réseaux de transport interurbains et urbains, et répondre aux critères du cadre d'intervention de l'AFD dans le secteur des mobilités et transports. Ce cadre vise à promouvoir des systèmes de mobilité inclusifs, écologiques, performants et sûrs. Le transport par câble est identifié comme un projet pertinent dans cette perspective, soutenu par l'AFD à La Réunion et dans d'autres territoires.

Il est proposé de décomposer l'étude, confiée à un bureau d'études, de la façon suivante :

1. Diagnostic de l'offre de déplacement actuelle et des besoins de desserte envisageables à moyen-long terme des itinéraires de TPC déjà identifiés :
 - Étude de l'offre actuelle ;
 - Étude des besoins à moyen-long terme ;
 - Analyse comparative des différents modes de transports collectifs ;
 - Bilan socio-économique ;
 - Analyse des études réglementaires nécessaires ;
 - Analyse des opportunités et des difficultés foncières.
2. Étude préliminaire du faisceau jugé prioritaire en TPC suite à la phase 1 :
 - Études de recherche et de comparaison des variantes ;
 - Planning de l'opération.

Dans le cadre de la convention établie avec l'AFD, le Territoire de l'Ouest s'engage à notifier le marché public de prestation de service avant le 31 mars 2025 et avoir finalisé l'étude avant le 31 décembre 2025. L'AFD versera la totalité de la subvention à la notification du marché. Le montant de l'aide apporté par l'AFD pour cette étude s'élève à 120 000€.

Le plan de financement de cette étude est le suivant, en €HT :

	Montant par phase	Part AFD	%	Par TCO	%
Phase 1 - Diagnostic	30 000€	20 000€		10 000€	
Phase 2 – Étude préliminaire	150 000€	100 000€		50 000€	
Total	180 000€	120 000€	66 %	60 000€	34 %

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 03/05/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE de ce projet de convention et du programme d'étude envisagé ;

- VALIDER le plan de financement à hauteur de 66 % (120 000€) par l'AFD et de 34 % (60 000€) par le Territoire de l'Ouest ;

- AUTORISER le Président à signer la convention de financement ci annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président